

CONSEILS DE SÉCURITÉ

À RAPPELER AVANT CHAQUE DEPART DE BATTUE

1- Chaque participant est tenu d'être présent au lieu de rassemblement et doit être inscrit sur le registre de battues, tenu par le responsable ou son délégué.

2- L'aller et le retour au poste doivent se faire avec l'arme non approuvée, et de préférence placée sous étui.

3- Une fois posté, se signaler à ses voisins et repérer la zone de tir sécurisée.

Ne pas tirer à l'intérieur de l'enceinte (sauf autorisation précisée par le chef de battue ou le chef de ligne).

4- Approvisionner et charger son arme au signal de début de battue.

5- S'assurer en permanence que l'action de tir s'effectue sans risque.

6- Identifier l'animal avant de tirer.

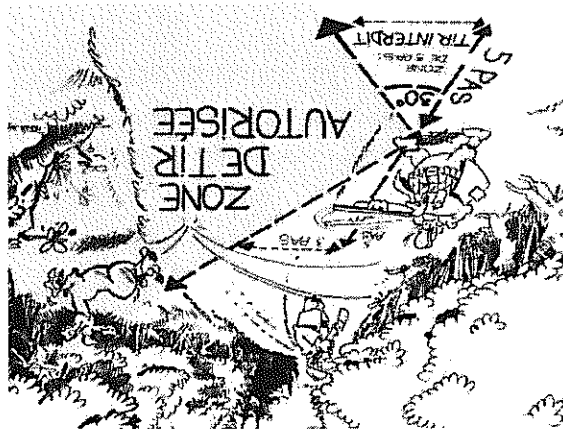
7- Le tir doit être fichant.

8- Ne pas quitter son poste avant le signal de fin de battue.

9- Au signal de fin de battue, décharger immédiatement son arme.

10- Se signaler à ses voisins avant de quitter son poste.

CONSEILS DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES :



.....

.....

.....

.....

.....

.....